



DOSSIER PRESSE

2011, année internationale de la forêt

2012, enterrement du service public forestier

Action nationale du 19 juin 2012

Alençon, Besançon, Chambéry, Toulouse

Quelle forêt pour nos enfants ?

CONTACT: SNUPFEN Solidaires
Office National des Forêts
2 Avenue St Mandé
75570 Paris cedex 12
Tel : 01 40 19 59 69 – 06 84 17 07 97
local.snupfen@wanadoo.fr



Dossier de presse SNUPFEN Solidaires 19 juin 2012

La forêt est un espace naturel multifonctionnel



Fonction environnementale : Biodiversité, protection des sols, fixation de carbone

Fonction sociale : Accueil du public, paysage

Fonction économique : Essentiellement récolte des bois

La gestion forestière publique relève de l'équilibre entre les différentes fonctions de l'espace naturel forestier.

« Aujourd'hui nous estimons la forêt publique réellement en danger, la fonction de production devenant prépondérante dans la gestion forestière au détriment de la fonction sociale et environnementale des forêts ».

SOMMAIRE

TRACT D'APPEL POUR LA JOURNEE DU 19 JUIN 2012	P4
QUELLE FORET POUR NOS ENFANTS ?	P5
Pourquoi les forestiers luttent ?	
I) L'ONF	
I.1 Les missions de l'ONF	P7
I.2 Le financement de l'ONF	P8
I.3 Les moyens humains de l'ONF	P9
II) VERS LA FIN DU SERVICE PUBLIC FORESTIER	P9
II.1 Le contrat 2007/2011	
II.2 Le contrat d'objectifs et de performance 2012/2016	P11
II.2.1 L'emploi	P11
II.2.2 Le climat social	P12
II.2.3 Le CAS pension	P12
III) GOUVERNANCE	P13
III.1 les communes et les COFOR	
III.2 L'environnement et FNE	
IV) CONCLUSION	P14
Annexe Un mouvement qui s'inscrit dans la durée	P15
Historique du mouvement des forestiers	

Tract d'appel

CGT Forêt – EFA CGC - SNAF UNSA Forêts – SNUPFEN Solidaires

Mardi 19 juin 2012

Grande manifestation nationale à l'ONF

4 sites : Besançon – Chambéry – Toulouse - Alençon

L'intersyndicale appelle à la mobilisation

Un nouveau gouvernement vient d'être nommé. Il doit prendre rapidement les mesures qui s'imposent et donner un signe fort pour l'avenir de la forêt publique et pour les personnels de l'ONF.

Nos revendications n'ont pas changé depuis 2008 et le début de nos mobilisations :

- **Arrêt des suppressions d'emplois.**
- **Financement pérenne du service public forestier.**
- **Suppression du CAS pension (nouvelle charge retraite).**
- **Ouverture d'un grand débat sur la gestion forestière française.**

Il est temps d'en finir avec le malaise social, aujourd'hui reconnu, et avec le démantèlement de notre établissement.

Imposons le changement de politique maintenant (sic !) et redonnons à la forêt publique le service forestier qu'elle mérite. Au lendemain des législatives, les personnels de l'ONF doivent faire entendre une nouvelle fois leur voix.

Quelle forêt pour nos enfants ?



Dossier de presse SNUPFEN Solidaires 19 juin 2012

QUELLE FORET POUR NOS ENFANTS ?

Pourquoi les forestiers luttent ?

Le Grenelle de l'environnement a conclu pour la forêt : «Produire plus, tout en préservant mieux ». Force est de constater qu'aujourd'hui le « préserver mieux » n'est plus d'actualité.

M. le Président de la République le 19 mai 2009, à Urmatt (Bas-Rhin) a prononcé un discours sur le développement de la filière bois : « On ne cesse de se plaindre de ne pas avoir de matière première on en a une sous nos yeux et on la sous-exploite ».

M. Gaymard Hervé président du CA de l'ONF (nommé en 2009) a rendu un rapport à la présidence de la république sur l'avenir de la forêt Française essentiellement basé sur l'augmentation de la production de bois.

Depuis 2008 les forestiers se mobilisent pour dénoncer une dérive qui met en danger l'équilibre de la forêt française. Cela s'est traduit également par un certain nombre de réformes structurelles à l'Office National des forêts. Dès Aujourd'hui le directeur général (Pascal Viné) a signé un nouveau Contrat d'objectifs et de performance Etat - ONF – FNCOFOR 2012 – 2016. Ce contrat entérine la disparition progressive du service public forestier et rend l'ONF inefficace pour gérer convenablement les forêts publiques françaises.

Notre seul but est d'obtenir une gestion forestière de qualité, respectueuse des fonctions de la forêt :

Une forêt qui protège

Une forêt qui produit

Une forêt qui accueille

En forestiers responsables nous voulons poser publiquement la question qui nous concerne tous :

« **QUELLE FORET POUR NOS ENFANTS ?** »



Dossier de presse SNUPFEN Solidaires 19 juin 2012

Nous luttons pour :

Conforter le service public : Il faut revoir le *financement de l'ONF en prenant en compte les multiples fonctions assurées par la forêt pour la santé et le bien être des populations* : fixation du CO2, protection des ressources en eau et des sols, accueil de la biodiversité, protection des paysages et récréation.

Concernant l'emploi : **l'arrêt des suppressions de postes** et l'analyse de la charge de travail conduite site par site dans le cadre d'un schéma national.

Recréer les emplois là où ils sont nécessaires.

Concernant la gestion forestière : la **mise en place d'un contrôle indépendant de l'exploitation dans les forêts domaniales**, voire dans les forêts communales, afin d'éviter toute dérive de la gestion durable, au prétexte d'équilibrer à tout prix les comptes de l'Etablissement.

La mise en place d'un financement pérenne de la gestion forestière qui doit permettre de s'affranchir des aléas du marché du bois en forêt domaniale et de mettre en œuvre le Régime Forestier dans son intégralité dans toutes les forêts publiques,

le rétablissement de la polyvalence et l'unité de l'établissement pour assurer l'équilibre de toutes les fonctions de la forêt.

L'organisation d'un débat public sur la forêt. Son avenir concerne l'ensemble de la société.



...La forêt de demain

I L'ONF

I.1 Les missions de l'ONF

Créé en 1965 pour succéder à l'Administration des Eaux et Forêts, l'ONF est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial qui a pour mission de gérer le patrimoine forestier public de notre pays.

Gérer les forêts publiques

Il est chargé par la Loi de gérer les forêts dites « publiques ». Les forêts de l'Etat (forêts domaniales) pour 1,8 millions d'hectares, et les forêts des collectivités 2,8 millions d'hectares, soit 27% de la surface boisée en France métropolitaine (auquel il faut ajouter 8 millions d'ha dans les DOM).

MIG (missions d'intérêt général)

- prévention des risques d'incendie = « DFCI »
- prévention des risques d'avalanches en montagne = « RTM »
- lutte contre l'érosion sur le littoral et préservation de sites pour leurs richesses biologiques = marais, dunes, tourbières, mangroves
- deux nouvelles MIG « biodiversité » et « risques naturels » dont on ne connaît pas encore les contours

Missions régaliennes

Missions confiées par la loi aux personnels assermentés de l'ONF : décrets, arrêtés concernant la surveillance et la répression des atteintes à l'environnement, dans les forêts publiques mais aussi hors de la forêt publique.

Conventionnel

Dans un cadre défini par la loi, l'ONF intervient en direction de clients publics ou privés pour effectuer un certain nombre de prestations (aménagement d'espaces naturels ou de loisirs, réhabilitation de sites, expertise d'arbres, missions internationales, ...)



I.2 Le financement de l'ONF

Recettes des Forêts Domaniales

En contrepartie de la gestion, l'Etat abandonnait à l'ONF les recettes issues des forêts domaniales. La principale ressource est la récolte de bois (en 2009 5,3 millions de m3 ont été vendus pour une recette de 157 millions d'euros)

Depuis 1978 le volume de bois récolté a augmenté de 33 % alors que la recette provenant de ces ventes a baissé de 35 % en euros constants. En 30 ans, le bois a perdu plus de la moitié de sa valeur : 79 €/m3 en 1978 contre 30 €/ m3 en 2009.

Frais de garderie

Pour assurer les missions qui lui sont confiées par le régime forestier, l'ONF perçoit des frais de garderie qui représentent 10 à 12% des recettes des forêts des collectivités (10% en zone de montagne).

La chute du cours du bois entraîne une diminution de ces recettes qui ne peut être compensée par l'augmentation des volumes mobilisés. L'ONF table aujourd'hui sur une augmentation de près de 30% de cette recette, mais à quel prix pour l'avenir des forêts Françaises ?

La nouvelle taxe de deux euros par hectare acceptée par la FNCOFOR contribuera sans aucun doute à creuser l'écart entre forêts productives et non productives. C'est le principe de péréquation et d'égalité de traitement des forêts publiques qui est menacé.

Le versement compensateur

Pour financer les missions du régime forestier réalisé en forêts des collectivités et non rémunérées par celles-ci, l'Etat verse une subvention à l'ONF appelée « versement compensateur »; 120,4 millions d'euros HT pour le contrat 2012/2016.

En euros constants, le versement compensateur n'a cessé de diminuer depuis 1981, illustrant de plus en plus le désengagement de l'Etat.

Les activités conventionnelles

Les activités de diversification sont en forte hausse pour l'ONF : elles sont passées de 17 % du chiffre d'affaires en 1975 à 20,5 % en 2009.

Cette augmentation s'accompagne d'un redéploiement conséquent des personnels vers ces missions au détriment des autres missions. De plus on assiste à une privatisation de l'emploi, pour mener ces missions au détriment des emplois dans la gestion forestière publique.



I.3 Les moyens humains de l'ONF

L'ONF emploie aujourd'hui environ 9500 salariés, soit 6400 fonctionnaires et 3100 ouvriers forestiers et bûcherons sous statut de droit privé.

Pour mémoire en 1985 l'ONF comptait **7700** fonctionnaires et **8100** ouvriers forestiers.

Depuis 2002 l'ONF s'est engagé dans la RGPP avant l'heure. C'est près de 1000 emplois qui ont été détruits en 10 ans. Le contrat de plan 2012 – 2016 prévoit 700 suppressions supplémentaires.

II - VERS LA FIN DU SERVICE PUBLIC FORESTIER

Dès la création de l'ONF, la privatisation du service public était inscrite dans son code génétique, de par son mode de financement assis principalement sur les recettes qu'il pouvait générer. Les forestiers et le SNUPFEN ont toujours lutté dans l'intérêt de la forêt publique, cette résistance notamment explique qu'aujourd'hui l'esprit de service public perdure à l'ONF.

II.1 Contrat 2007/2011

Réduction de moyens

Sur la période, le budget de l'ONF s'est considérablement dégradé. L'Etat s'est désengagé en diminuant ses financements, d'autre part en imposant à l'office de nouvelles dépenses (CAS pension voir p11) et un autofinancement de missions relevant directement du service public.

L'emploi

Le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Alors que l'ONF, en dix ans a réduit ses effectifs de 17% (source : cours des comptes), il subit quand même la règle mathématique de la RGPP. Cela représente plus de 100 emplois supprimés par an (soit 700 sur la période).

Fusion de sites

28 sites de l'ONF disparaissent, éloignant encore un peu plus les centres de décision des terroirs. Nous assistons à une véritable recentralisation de l'ONF, avec une concentration du pilotage à la direction générale.



L'ONF à la découpe

La création de filiales, et/ou de structures spécialisées par domaine d'activité ; travaux, mobilisation des bois, bureaux d'études, préfigure clairement une privatisation des secteurs clés de la sylviculture et de la gestion forestière.

Les objectifs fixés à ces structures supposent d'y affecter les moyens qui étaient dévolus à la gestion durable des forêts jusqu'ici. L'ONF doit-il se réduire à une coopérative d'exploitation forestière? Une évolution qui ferait sans doute se retourner dans leurs tombes les personnages illustres qui ont contribué au long des siècles à protéger le patrimoine commun de la forêt publique française.

La destruction du métier de forestier

La partition de l'établissement entraîne de fait la disparition du métier de « garde forestier » avec la spécialisation d'un grand nombre d'entre eux et la suppression de nombreux postes. La volonté de « produire plus » se traduit par un transfert vers les fonctions de commercialisation des bois au détriment de la gestion patrimoniale.

Pourtant le forestier de terrain :

Est l'échelon de proximité du service public forestier, en contact direct avec les usagers et les élus

Est l'élément qui a le plus de connaissances de la forêt, du contexte local, des espèces présentes ...

Est un agent polyvalent qui gère toutes les fonctions de la forêt et peut ainsi assurer l'équilibre entre protection, production, et fonction sociale de la forêt.

La gestion durable et multifonctionnelle des forêts doit passer par la polyvalence de ses gestionnaires à tous les niveaux.

Illustration :

Un « garde forestier polyvalent » arrivant devant un arbre se pose la question : Cet arbre là est t-il plus utile : Abattu et commercialisé ? Debout pour la biodiversité, pour sa place dans le peuplement forestier? Debout pour le plaisir du public ?...

La réponse sera différente selon le contexte local, la composition de la forêt, la présence de certaines espèces, le contexte économique...

Un spécialiste de la commercialisation des bois se posera la question autrement : Cet arbre est-il plus utile, en bois de papier, d'industrie, ou d'ameublement ?

La crise a mis en évidence l'impossibilité pour l'Office National des Forêts d'assurer l'intégralité de la gestion forestière tout en équilibrant son budget.



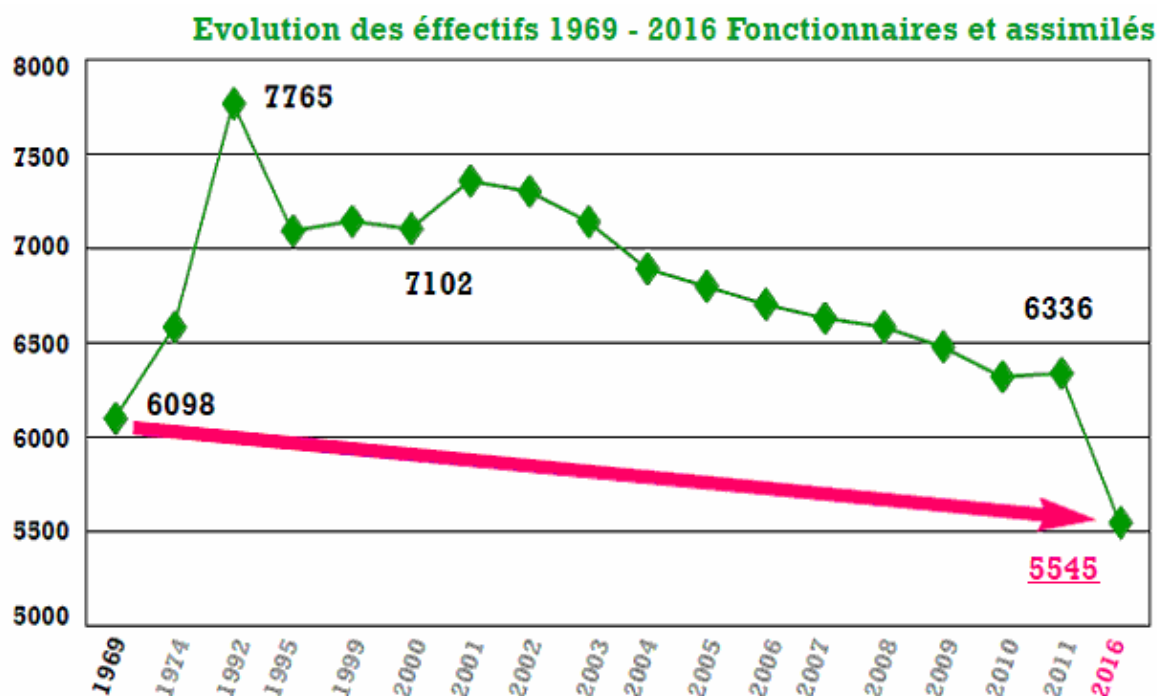
Dossier de presse SNUPFEN Solidaires 19 juin 2012

II.2 - Le contrat d'objectifs et de performances 2012/2016

Dans la phase de préparation du contrat avec l'Etat la question de la privatisation a été ouvertement abordée. Le choix à été fait par l'Etat de maintenir l'EPIC ONF, mais en contrepartie l'établissement continuera ses réductions de personnel (RGPP) et sa « modernisation ». Le SNUPFEN Solidaires estime que l'ONF n'est déjà plus en capacité de répondre aux objectifs d'une gestion forestière de qualité. Cela s'est traduit par une thématique d'adéquation missions/moyens, en clair ce que l'ONF ne doit plus faire, ou faire moins bien. Par exemple il n'est même plus fait état des missions de surveillance des forêts assurée par les agents de l'ONF, qui est pourtant une mission régalienne essentielle. Ces orientations vont à l'encontre de la gestion globale multifonctionnelle et le service public forestier.

II.2.1 L'emploi

D'ici à 2016 c'est encore près de 700 emplois (560 fonctionnaires et 140 droit privés) qui vont disparaître, pour atteindre un niveau en deçà de celui de la création de l'ONF (cf graphique fonctionnaire équivalent temps plein). **Alors que les attentes de la société pour la forêt sont de plus en plus grandes, l'ONF et l'Etat détruisent le service public forestier.**



C'est à nouveau en grande partie les postes de terrain qui vont être supprimés en masse, et l'on va diminuer d'autant la présence du service public forestier, notamment dans les zones rurales.

II.2.2 Le climat social

Au-delà des chiffres, les forestiers aujourd'hui ne retrouvent plus le sens de leur travail, d'autant que les évolutions se sont mises en place avec des méthodes de management agressives et une volonté très forte d'isoler les personnels. Sans faire une relation directe de causes à effet, il faut relever qu'il y a eu 25 suicides à l'ONF depuis 2005, et 6 pour le seul été 2011. Face à cette situation la direction de l'ONF et les ministères de tutelle ont mis en place un plan de prévention (médecins, assistance). **Ce plan est notoirement insuffisant, puisqu'il ne se préoccupe que des conséquences sans remettre en question les causes.**

II.2.2 Le CAS pension

Le compte d'affectation spéciale (CAS) pour les pensions, sont un transfert des charges de l'Etat vers l'Epic ONF pour la retraites des fonctionnaires. En 2012 il passe de 20 millions d'euros à 90millions (+70 millions d'euros), en 2014 il sera de 110 millions d'euros. Il faut comparer ce chiffre au 700 millions d'euros de budget total de l'ONF. Il faut aussi comparer ce chiffre à la seule participation de l'état à la gestion des forêts publique : le versement compensateur », 120,4 millions d'euros HT pour le contrat 2012/2016. **En clair ce que l'Etat donne d'une main il le reprend de l'autre, et l'ONF doit équilibrer ses comptes en exploitant la forêt.**

III Gouvernance

III.1 Les communes et les COFOR

La Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) est signataire du contrat de plan Etat – ONF 2012 - 2016. En échange de leur implication les communes forestières espèrent prendre une part plus importante dans la gestion de l'établissement. Ceci est légitime pour le SNUPFEN Solidaires. Toutefois, alors que les COFOR défendent soi-disant la maillage territorial, qui permet d'assurer une présence de forestiers sur le terrain, elles acceptent de facto la suppression de 700 emplois supplémentaires, suppressions qui se feront principalement sur le terrain.

Les communes forestières seraient-elles naïves ou tiendraient elles un double langage ? Quoiqu'il en soit les forestiers sont confrontés quotidiennement aux maires des communes forestières adhérentes ou non à la FNCOFOR, qui se rendent compte, eux, que le service rendu est en baisse constante.

III.2 L'environnement et FNE

La Fédération Nationale de l'Environnement a approuvé le nouveau contrat également sous prétexte que de bonnes mesures environnementales y étaient annoncées. Ceci, le SNUPFEN Solidaires ne le nie pas, mais quand on est confronté à la réalité du terrain, il est malheureusement certain qu'avec une présence plus faible de forestiers en forêt, c'est en premier lieu la forêt et la biodiversité qui seront les perdants.

Quelques forêts d'exception tireront sans doute leur épingle du jeu, mais qu'advient-il de la petite forêt communale de plaine du quart NE de la France sans enjeux touristique ou paysager spécifiques ?

IV CONCLUSION

Nous sommes bien en présence de deux visions différentes de la gestion forestière !

Celle choisie par l'Etat et l'ONF conduit à la suppression du service public, pour ouvrir, à plus ou moins longue échéance, des pans entiers de nos compétences au secteur privé. Ce scénario s'occupe avant tout de la structure à mettre en place pour la sauvegarde d'un établissement resserré autour d'une direction générale garante des délégations de service public accordées aux privés.

Celle des forestiers qui défendent la gestion forestière multifonctionnelle basée sur le maillage territorial et sa mise en œuvre par des fonctionnaires indépendants, ancrée dans les réalités de terrain. C'est cette gestion, moderne, qui est la seule capable de concilier et d'arbitrer entre tous les objectifs de la forêt publique dans l'intérêt général.

Depuis plusieurs années, loin de la recherche de la qualité du service public forestier, l'ONF utilise la ressource bois des forêts et les suppressions de personnels pour équilibrer son budget. L'Etat se désengage toujours plus. Ces conditions sont une véritable hypothèque de la gestion durable et de la qualité du patrimoine forestier qui commun.

A force de réduire depuis 30 ans le service public forestier, l'heure de vérité est arrivée. Notre société se doit maintenant de répondre à la question suivante :

QUELLE FORET POUR NOS ENFANTS ?

ANNEXE

Un mouvement qui s'inscrit dans la durée

En 2008, après les annonces du conseil d'administration, plusieurs ventes de bois régionales (Alsace, Lorraine, Sud Ouest, Franche Comté) sont bloquées par les personnels forestiers : peser sur l'économie paraissait le seul moyen de se faire entendre.

Le 14 Octobre 2008 ce sont 1200 forestiers qui se sont déplacés à Cérilly (Allier) pour bloquer la prestigieuse vente de bois des forêts de Tronçais.

En régions, les actions se multiplient comme, par exemple, le 25 Octobre, l'enterrement symbolique de l'agence de Wissembourg en Alsace ou encore le 07 Novembre, une intervention et manifestation lors du colloque européen sur la forêt à Nancy (Meurthe et Moselle)

Dans toutes les régions, l'ensemble des comités techniques paritaires est bloqué par les personnels et leurs représentants. Les personnels en colère manifestent aussi dans les comités de directions.

Le 13 Novembre 2008, ce sont 2000 forestiers (1/3 du personnel) qui plantent une forêt d'arbres en carton sur le Champs de Mars, puis la détruisent ensuite pour marquer le danger pour la forêt.

Les actions en régions se multiplient et continuent. Le blocage est réel, les forestiers refusent massivement de marquer les bois à abattre: ils posent les marteaux.

En début d'année 2009, la direction décide d'ouvrir des négociations. Mais, nous apprenons peu après qu'une plainte a été déposée contre les forestiers Lorrains pour des blocages de vente en Lorraine. La direction en profite pour saboter les négociations.

Pendant ce temps, c'est près de 2 000 communes, et des conseils régionaux qui soutiennent les forestiers par des délibérations.

Au printemps 2009, les actions se poursuivent en région : blocages de martelages, de réunions officielles, tracts, actions, interpellation des élus...Le dialogue social est toujours rompu, la direction s'entête et passe en force son projet.



Cet été 2009, tout au long du Tour de France, les forestiers ont affiché partout leur message « Quelle forêt pour nos enfants ? » sur les routes et sur des banderoles.

A Urmatt (en Alsace) lors du déplacement de Nicolas Sarkozy pour son discours sur la filière bois, les forestiers ont tenté de déployer leurs banderoles « Quelle forêt pour nos enfants ? »

Le 07 décembre 2009, deux centaines de forestiers portent leur message : « Quelle forêt pour nos enfants ? » dans les rues de Paris, une cinquantaine d'entre eux finit au commissariat après avoir déployé une banderole sur le parvis de l'Assemblée Nationale.

En Octobre 2010 les forestiers Lorrains interviennent dans le cadre du Festival International de Géographie et organisent des assises sur l'avenir de la forêt Française, avec de nombreux partenaires (professionnels, élus et associations).

Les forestiers francs-comtois organisent les Assises de la forêt vivante à l'automne 2011, en présence d'invités illustres, tels M. Raul Montenegro, professeur de biologie, prix Nobel alternatif argentin, M. Jean-Philippe Schütz professeur honoraire de l'université de Zürich et M. François Vion Delphin, spécialiste de l'histoire de la forêt française.

Le 31 janvier 2012, 80 forestiers occupent la direction générale de l'ONF et bâchent le bâtiment.

